

Harmonisation des TIC en Afrique - Comment suivre et évaluer?

2 – 6 Septembre 2019, Addis-Abeba Ethiopie

1. INTRODUCTION

Le projet PRIDA (Policy and Regulation Initiative for Digital Africa) est une initiative mise en place après le sommet UA-UE de 2017 à Abidjan dans la perspective d'aider l'Afrique à relever les défis de la révolution numérique incluant la disponibilité d'une connectivité large bande à un prix abordable, ce qui est essentiel pour permettre la transformation numérique de l'Afrique et assurer sa pleine participation à l'économie numérique mondiale

Cette initiative est financée par l'UE et mise en œuvre conjointement par la division de la société de l'information (AUC-DIE-ISD) du département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Le projet s'est fixé trois objectifs principaux :

- (i) Une utilisation efficace et harmonisée du spectre sur tout le Continent,
- (ii) L'harmonisation des politiques, des cadre réglementaires et des pratiques de régulation en matière de TIC / télécommunications dans un cadre permettant leur évaluation,
- (iii) La participation active des parties prenantes africaines aux débats sur la gouvernance mondiale de l'Internet.

Cet atelier est une plate-forme pour les représentants des États membres, des communautés économiques régionales (CER), des associations régionales de régulateurs (RAR) et de la CUA pour développer collectivement un cadre de suivi et d'évaluation ciblant un certain nombre de priorités réglementaires, importantes pour parvenir à une harmonisation continentale et cela avec un plan d'action sur deux ans .

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend les éléments suivants:

- a) Contexte
- b) Evaluation
- c) Méthodologie
- d) Domaines prioritaires

e) Résumé et feuille de route proposée

L'ordre du jour détaillé figure à l'annexe jointe.

3. DELIBERATIONS DE L'ATELIER

3.1 Jour 1 - Contexte, 2 septembre 2019

Le premier jour de l'atelier a été consacré à dresser le contexte grâce aux interventions faites par la CUA et de la Commission Européenne pour présenter les diverses initiatives sur lesquelles elles travaillent pour concrétiser la transformation numérique du continent Africain.

Ces interventions ont été suivies par les présentations faites par Research ICT Africa, qui ont fourni un aperçu et des données statistiques sur le contexte de l'économie numérique en Afrique.

Voici les points saillants à retenir du premier jour :

- Dans de nombreux pays, les fondements essentiels de l'économie numérique font défaut.
- Alors que des données sur l'offre sont disponibles pour renseigner les indicateurs / indices de l'offre, tels que l'ADI, le NRI et le MCI, il est nécessaire de s'intéresser aux indicateurs de la demande qui sont davantage axés sur les citoyens et fournissent une vision plus précise.
- Le taux de pénétration d'Internet en Afrique est encore très faible (28%), ce qui est insuffisant pour permettre au continent de profiter pleinement de l'économie numérique.

3.2 Jour 2 – Evaluation, 3 septembre 2019

L'atelier a commencé par la présentation des conclusions de l'évaluation réalisée sur l'harmonisation des initiatives liées à l'harmonisation des politiques, des législations et de la régulation aux niveaux des CERs, des RARs et de la CUA. Le rapport présenté était basé sur les informations disponibles et accessibles au public. Cependant, il a été observé qu'il était nécessaire de compléter ces données, certaines faisant défaut ; d'autres n'étant plus à jour.

Au cours des discussions qui ont suivi, les observations suivantes ont été formulées:

1) Commentaires généraux

- Transparence: les données sur les politiques, les lois et les réglementations ne sont pas toujours facilement accessibles sur les sites Web, ce qui limite leur accès.
- Les CERs et les RARs fourniront des données dans un délai de deux semaines pour mettre à jour le document de travail.
- Il n'existe aucun mécanisme pour contraindre les États membres à respecter les règles / codes régionaux ou continentaux et, lorsqu'un tel mécanisme existe, généralement il n'est pas appliqué.

2) Sur l'évaluation des initiatives des CERs

- Quelques études ont évalué la conformité de la transposition des textes au niveau national ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des règles régionales. Cependant, il a été observé que les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'effectivité et de l'impact de l'harmonisation sur marchés faisaient défaut. Toutefois, la SADC, par exemple, a indiqué qu'elle mettait en œuvre de tels mécanismes.
- Par ailleurs, les délégués ont noté qu'il existait une coordination des efforts pour le déploiement des infrastructures régionales par le biais du programme d'infrastructure de l'UA (PIDA), mais cela n'entre pas dans le cadre de travail de cet atelier.

3) Sur les initiatives des RAR

- Il existe des RARs qui fournissent à leurs Etats membres des lignes directrices concernant diverses questions de régulation. Dans certains cas, celles-ci, sont élaborées par des groupes de travail composés d'experts des Etats membres.
- Il existe une coopération entre les RARs basée sur la proximité géographique (par exemple: CRASA / EACO, WATRA / ARTAC)
- La coopération pourrait toutefois être étendue à une coopération continentale sur une liste de priorités limitée en conservant le modèle des groupes de travail. Les succès obtenus par certaines RARs pourraient servir de modèle pour progresser vers une coopération continentale.
- La participation du secteur privé est importante.

4) Sur les initiatives de l'UA

- Il a été convenu que, indépendamment de l'approche utilisée (cadre de référence pour l'harmonisation du Caire ou stratégie de transformation numérique du continent ou législation continentale telle que la convention de Malabo), le rôle de l'UA est très important pour déterminer et cibler des priorités communes. Cependant, une coopération plus concrète et efficace ainsi que la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation sont nécessaires.

3.3 Jour 4 – Méthodologie, 4 septembre 2019.

L'atelier a ensuite discuté la méthodologie à utiliser en matière de suivi et d'évaluation. Cette présentation a été précédée par un exposé des différentes approches utilisées pour le suivi et l'évaluation à travers le monde.

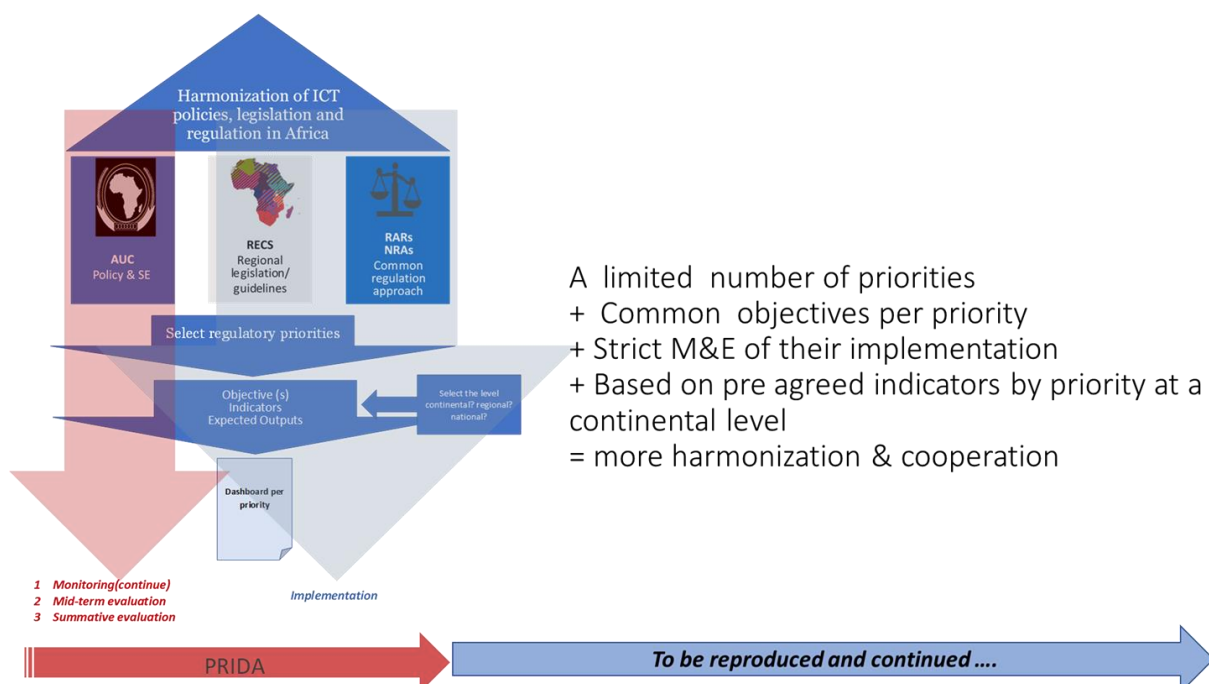
Les considérations suivantes ont été formulées :

- Un outil informatique (logiciel) ne garantit pas automatiquement un bon résultat car il faut toujours alimenter l'application / le logiciel avec des données de qualité. À cet égard, PRIDA travaille pour la mise en place d'une plate-forme numérique, qui comprendra différents modules à développer en collaboration avec toutes les parties prenantes. Un premier prototype devrait être discuté avec les points focaux PRIDA avant la fin de l'année.
- Il existe différentes approches en matière d'harmonisation et de mise en œuvre en raison des différences culturelles et juridiques entre les régions / pays. C'est pourquoi, le projet

PRIDA cherche à se concentrer sur le suivi et l'évaluation des résultats obtenus (autrement dit, sur ce qui transforme nos sociétés) et non sur l'harmonisation elle-même et ses méthodes de mise en œuvre.

- La durabilité du cadre de S & E après la fin du projet PRIDA est une préoccupation majeure et doit être prise en compte dans la méthodologie finale.
- Le processus de sélection et de limitation des priorités fait partie de la méthodologie. Dans cette optique, l'approche adoptée a été la suivante:
 - Parvenir à un accord sur la méthodologie,
 - Sélectionner les priorités et
 - Définir des indicateurs spécifiques par domaine prioritaire;
- S'agissant de la nécessité de clarifier les rôles entre les ministères et les autorités de régulation nationales, il convient de rappeler la différence entre les législations régionales sous la responsabilité des CERs et la régulation qui est le domaine des RARs qui reflète également la répartition des compétences entre les ministères et les NRAs au niveau national. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une législation régionale sur les priorités sélectionnées sera sous la responsabilité des CERs – elles-mêmes responsables devant les ministères nationaux chargés des TIC – tandis que les RARs (rassemblant les ARN) seront chargées de mettre en œuvre les priorités liées à la régulation.
- Il existe des d'États membres appartenant à plusieurs CERs. Cela ne les empêche toutefois pas de partager directement leurs données avec la Commission de l'Union Africaine. De plus, le rôle des CERs et des RARs sera défini en fonction de chaque priorité considérée.
- S'agissant de l'implication du secteur privé aux initiatives PRIDA, il a été convenu que la participation du secteur privé devrait être encouragée, en particulier aux niveaux continental et mondial, car cette collaboration pourrait faciliter l'échange de données et le partage des connaissances.

Suite à la discussion ci-dessus, les délégués ont convenu de la méthodologie et de la répartition des rôles suivants:



3.4 Le 4 septembre 2019, partie II du troisième jour et le 5 septembre 2019, jour 4 - Identification des domaines prioritaires

L'atelier s'est ensuite concentré sur l'identification des domaines prioritaires à prendre en compte lors de l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation pour le programme PRIDA. Le point de départ fut une présentation introductive proposant 15 domaines à prendre en compte. Les participants ont été invités ensuite à proposer d'autres domaines à examiner, ce qui a porté la liste à 54. Au sein de cette liste, les 10 sujets les plus populaires énumérés ci-dessous ont été ensuite sélectionnés.

- I. Cybercriminalité et cybersécurité
- II. Conditions d'entrée sur le marché (régime d'autorisation / régime de licences)
- III. Protection des données à caractère personnel et localisation des données
- IV. Qualité du service et satisfaction du consommateur
- V. Accès universel
- VI. Construire des économies numériques et favoriser l'innovation
- VII. Abordabilité / accessibilité des services en raison du manque de concurrence
- VIII. Régulation des nouvelles technologies
- IX. Gouvernement électronique (e-Gouvernement)
- X. Itinérance gratuite sur le continent

Ces sujets ont ensuite été soumis à une grille initiale de 6 critères, réduite à 5 critères, à la suite d'un accord sur le fait que la prise en compte d'un sujet par une autre initiative sur le continent n'était pas d'une importance capitale pour la pertinence de retenir ce sujet dans le cadre de l'initiative de suivi et d'évaluation PRIDA. L'atelier a ensuite passé en revue les 10 domaines afin de déterminer si des indicateurs pouvaient être identifiés pour ceux-ci et, par conséquent, s'ils étaient mesurables.

Ce processus a entraîné des modifications du périmètre et de la dénomination de certains sujets, comme suit:

Conditions d'entrée sur le marché (régime d'autorisation / de licences)	Conditions d'entrée sur le marché des communications
Bâtir des économies numériques et encourager l'innovation	Favoriser l'innovation au service des économies numériques
Abordabilité / accessibilité des services en raison du manque de concurrence	Concurrence sur les marchés du haut débit

Bien que la cybersécurité soit un projet phare de l'UA, il convient de noter que ce dernier est hors des domaines visés par le projet PRIDA. La question est toutefois abordée par la Commission de l'UA et l'Union Européenne dans d'autres programmes et initiatives.

Les 9 domaines restants seront soumis à une analyse technique sous la direction du secrétariat de la CUA pour établir la robustesse et la faisabilité de potentiels indicateurs intelligents (SMART) et la conformité des domaines prioritaires identifiés aux critères désormais limités au nombre de 5. Cette analyse doit servir à identifier les 4 priorités pouvant être traitées dans le cadre du projet PRIDA, pour tenir compte de la durée du projet (2018-2021) et des ressources disponibles. La Commission de

l'Union Africaine devra toutefois examiner et explorer les moyens de traiter les autres sujets restant dans la liste des 10 identifiés pendant l'atelier par le biais d'autres opportunités et initiatives.

3.5 Jour 5 - Feuille de route, 6 septembre 2019

La Commission de l'Union Africaine a présenté le projet de feuille de route ci-dessous :

JALONS	OBJECTIFS	ACTIONS PRIORITAIRES
Atelier	Accord sur la méthodologie de suivi et d'évaluation et une liste de priorités	Fait
Création de groupes de travail en ligne (1 groupe par priorité)	Identifier l'expertise, les ressources et un modèle de travail durable	<p>Les Etats membres vont choisir le sujet sur lequel ils vont travailler</p> <p>Les États membres désigneront un expert en étroite collaboration avec le point focal national PRIDA , la CUA et les CERs/ RARs.</p> <p>Groupes de travail pour nommer un champion régional / continental par priorité</p>
Préparation d'un document de travail par priorité	Définir une méthodologie approfondie et un plan de mise en œuvre détaillé par priorité	<p>Identification des indicateurs de performance et des besoins en données</p> <p>Planification de la collecte et de la gestion des données</p>
Discussion et validation des documents susmentionnés		Traitement des données: nettoyage des données, test de compatibilité, analyse, interprétation ...
Test	Operationalization	Exécution des propositions dans un nombre limité de pays
Mise en œuvre complète		Exécution des propositions dans tous les pays
Présentation de la mise en œuvre complète		<p>Présentation pour discussions et validation des résultats de la première mise en œuvre continentale du S & E</p> <p>Tirez les leçons de la 1ère exécution</p>

Apprentissage
et adaptation

Adaptation basée sur les leçons de la
mise en œuvre intégrale

Modèles finaux

Définir le modèle final de S & E

Appendix

Programme	Jour 1 - Contexte
07h30 - 08h30	Enregistrements
08h30 - 10h00	Cérémonie d'ouverture (FR et EN) Note de bienvenue: <ul style="list-style-type: none">- Mme Souhila Amazouz, Senior Policy Officer, CUA Adresse clé: <ul style="list-style-type: none">- M. Moctar Yedaly, chef de la division de la Société de l'Information, CUA- M. Thomas Huyghebaert, Team Leader, Délégation de l'UE auprès de l'UA Informations pratiques Photo de groupe
30 min	Pause café
	Session 1: Contexte Moderateur: Mme Souhila Amazouz, Senior Policy Officer, CUA
10h30 - 11h00	Contexte de l'harmonisation en Afrique M. Moctar Yedaly, chef de la division de la Société de l'Information, CUA
11h00 - 12h30	L'économie numérique en Afrique Présentation de: Dr. Enrico Calandro, Research ICT Africa (RIA) <ul style="list-style-type: none">- Partie 1 : Connectivité- Partie 2 : Transformation numérique
12h30 - 13h00	Quelle Stratégie Numérique pour l'Afrique ? <ul style="list-style-type: none">- M. Moctar Yedaly, chef de la division de la Société de l'Information, CUA- M. Stephan Fox, Programme Manager, Délégation de l'UE auprès de l'UA- Mme Lana Zutelija, Adviser Digital Policies, Délégation de l'UE auprès de l'UA
90min	pause déjeuner
14h30 - 15h15	L'économie numérique en Afrique (suite) <ul style="list-style-type: none">- Partie 3 : Mesure
15h15 - 16h00	Session 2: Contexte de l'Atelier Modérateur: M. Moctar Yedaly, chef de la division de la Société de l'Information, CUA Présentation de: Mme Katia Duhamel, Experte PRIDA <ul style="list-style-type: none">- Approche et résultats attendus
30 min	Pause café
16h30 - 17h30	Session 2: Contexte de l'Atelier (suite) <ul style="list-style-type: none">- Assurer une compréhension commune : définitions

Programme	Jour 2 - Évaluations
	President: Mr. Eric Armel Ndoumba, Conseiller aux Télécommunications auprès du Ministre Rapporteur: Ms. Hilda Mutseyekwa, Director Economics Tariffs and Competition, NRA

PRIDA Expert, Mme Katia Duhamel	
09h00 – 11h00	Session 3: Communautés économiques régionales (CER) - Expérience passée et tendances continentales communes (Présentation et discussion)
30 min	Pause café
11h30 – 13h00	Session 3: (suite) Association régionale des régulateurs - Expérience passée et tendances continentales communes (Presentations et discussion)
90min	pause déjeuner
14h30 – 16h00	Session 3: (suite) Commission de l'Union africaine (CUA) - Expérience passée et tendances communes
60 min	Pause café (<i>Rapporteur rédaction</i>)
17h00 – 18h00	Projet de conclusions par le rapporteur - discussions - adoption
Programme	Jour 3 - Méthodologie
Président: Eng Vincent Otieno Adul – ICT Expert, National Communication Secretariat Rapporteur: Mr. Mohammed Chubado Babajika: Director Policy Competition and Economic Analysis, NCC PRIDA Expert, Mme. Katia Duhamel	
09h00 – 11h00	Session 4: Leçons apprises - Résultat de l'évaluation
30 min	Pause café (<i>Rapporteur rédaction</i>)
11h30 – 13h00	Session 5: Méthodologie - Législation politique - Présentation des options - Sélection
90 min	pause déjeuner
14h30 – 16h00	Session 5: Méthodologie – Réglementation - Présentation des options - Sélection
60 min	Pause café (<i>Rapporteur rédaction</i>)
17h00 – 18h00	Projet de conclusions par le rapporteur - Discussions - Adoption
Programme	Jour 4 - Domaines prioritaires
Président: Mr. Kwame Baah – Acheamfuor - Deputy Director National Communication Authority Rapporteur: Ms. Irene Kaggwa Sewankambo – Director Engineering and Communications Infrastructure PRIDA Expert, Mme Katia Duhamel	

09h00 – 11h00	Session 6: Domaines prioritaires - Presentations - Discussion
30 min	Pause café
11h30 – 13h00	Session 6: (suite) Domaines prioritaires
90 min	pause déjeuner
14h30 – 16h00	Session 6: (suite) Domaines prioritaires
60 min	Pause café (<i>Rapporteur rédaction</i>)
17h00 – 18h00	Projet de conclusions par le rapporteur Discussions Adoption
Programme	Jour 5 - Feuille de route et plan de mise en œuvre
Moderateur: Mme Souhila Amazouz, Senior Policy Officer, CUA	
09h00 – 11h00	Session 7: Feuille de route et plan de mise en œuvre - Feuille de route et plan de mise en œuvre de deux ans - Discussions en sessions parallèles sur la législation / la réglementation
30 min	Pause café
11h30 – 13h00	Session 7: (Suite) feuille de route et plan de mise en œuvre
90 min	pause déjeuner
14h30 – 15h30	Rapport final de la réunion Discussions Adoption
15h30 – 16h00	Remarques finales et clôture de la réunion - M. Moctar Yedaly, chef de la division de la Société de l'Information, CUA - Représentant de Délégation de l'UE auprès de l'UA